Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20261030-DB202663-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 octobre, à 18 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Date de convocation : 21 octobre 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Hervé GUILLOU, Anne-Françoise ROBIN, Catherine HENRY, Frédérique MENESGUEN, Elodie CURUNET, Baptiste DANION, Tiphaine MORVAN, Tifenn LE GUELLEC, Didier DESPLECHIN

Absents : M. Patrick ANTOINE (absent), M. Pascal COAT (absent), M. Jean-René MARZIN (excusé).

Secrétaire de séance : Catherine HENRY

DB2026-63

DEMANDE DE SUBVENTIONS – CHEMINEMENT PIÉTON ET TALUTAGE DU BOURG À PENNAVOUEZ

La Commune a sollicité le Département du Finistère afin de mettre en place un conventionnement dans le cadre du projet d'aménagement mené sur la route départementale RD63.

Ce projet d'aménagement prévoit la réalisation de travaux de talutage le long de la voirie pour protéger le futur cheminement piétonnier entre le Bourg de Saint-Nic et le lieu-dit Pennavouez.

Les travaux seront à la charge de la commune. À ce titre, le département dans le cadre du Volet 1 du Pacte Finistère 2030 peut subventionner une partie des travaux.

Création d'u cheminement piéton entre le Bourg et Pennaouez			
Sources	**Types d'aide**	**Montant prévisionnel (HT)**	**Taux**
Financements publics	Pacte Finistère 2030	5 000,00 €	41,67 %
Auto-financement		6 998,75 €	58,33 %
Autres		0,00 €	0,00 %
Total HT		11 998,75 €	100,00 %

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20261030-DB202663-DE

L'échéancier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- Date de démarrage des travaux : novembre 2026
- Date de fin des travaux : décembre 2026

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions pour la création d'un cheminement piéton et d'un talutage entre le Bourg et le lieu-dit Pennavouez le long de la RD63.

Pour extrait certifié conforme à l'original

La Secrétaire,
Catherine HENRY.

Le Maire,
Gilles MOLAC.

